

(Traduction)

CONFIDENTIEL

DE CANDELSAIGN ICCS-490 MAR21/73*

A EXTOTT

RÉF NOS TÉLÉGRAMMES ICCS-243 FÉV 21 ET ICCS-252 FÉV. 22

—CICS: RAPPORT INTÉrimAIRE POUR LA VISITE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES: PREMIÈRE PARTIE

Dans le cadre de nos préparatifs concernant la visite du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures la semaine dernière, nous avons mis à jour les rapports intérimaires préparés à la veille de la Conférence internationale de Paris. Nous croyons savoir que vous convenez qu'il serait utile d'envoyer ces rapports de nouveau dans leur forme révisée et mise à jour le 13 mars. Nous utilisons la liste de diffusion habituelle à laquelle nous apportons quelques légères modifications afin de tenir compte des missions dans lesquelles de tels messages risqueraient de surcharger les moyens de communications.

2. Application du cessez-le-feu (articles 2, 3a, 3b, 3c et 18). Il est incontestable que, au 13 mars, le cessez-le-feu n'était pas appliqué dans tout le Viet-Nam. On a rapporté un total de six mille huit cent soixante incidents entre le 28 janvier et le 14 mars. Bien que nous n'ayons aucune indication que les Forces armées des États-Unis aient été impliquées dans la poursuite des hostilités, il paraît évident, d'après les renseignements que nous avons reçus, que les trois Parties vietnamiennes sont encore engagées dans des actes d'hostilité destinés à élargir leur zone de contrôle. Il semble que les hostilités se poursuivent principalement dans la région du delta du Mékong, dans les régions de Quang Ngai et de Binh Dinh au Viet-Nam central et dans la province septentrionale de Quang Tri. Ces hostilités se sont poursuivies en dépit d'un appel lancé par la Commission militaire mixte quadripartite (CMMQ) le 17 février enjoignant toutes les forces à respecter le cessez-le-feu et d'un appel analogue lancé le 16 février par la CICS à l'endroit de la Commission militaire mixte centrale (CMMC).

3. A la mi-février, la Commission n'avait reçu que 18 plaintes des Parties portant sur 178 incidents en tout qui comportaient des violations du cessez-le-feu. Depuis ce temps, toutefois, le nombre de plaintes alléguant une violation du cessez-le-feu a augmenté. La plupart d'entre elles proviennent de la délégation du RVN et de celle du GRP, les délégations des États-Unis et de la République démocratique du

*NOTE: Quelques brefs passages ont été rayés du texte des rapports intérimaires soumis au ministère des Affaires extérieures par la délégation canadienne auprès de la CICS. Réduits au strict minimum, ces passages ont été supprimés surtout pour éliminer des interprétations qui tiennent de la spéculation touchant les positions d'autres membres de la CICS.